


Statut Etudiant-Entrepreneur

Du 14 janvier 2019 au 17 janvier 2019




Depuis 2016, l'université de Nîmes propose, en partenariat avec [PEPITE-LR](#) , le statut national étudiant-entrepreneur. L'objectif est d'encourager et soutenir les étudiants et les jeunes diplômés souhaitant se lancer dans la création d'entreprise. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 mars 2021.

Ouvert à tous les étudiants et jeunes diplômés de moins de 28 ans titulaires du baccalauréat, le statut étudiant-entrepreneur leur offre un accompagnement.

Grâce au statut, ils peuvent :

- * substituer leur stage obligatoire de formation initiale par un temps de travail consacré à leur projet entrepreneurial, sous réserve de l'accord du responsable pédagogique de l'étudiant.
- * assister à différents cours relatifs à la création d'entreprise et à des ateliers
- * bénéficier d'une mise en relation avec les partenaires de PEPITE-LR de l'écosystème entrepreneurial

Les étudiants intéressés peuvent candidater sur la [plateforme nationale](#) . Après étude des dossiers (motivation et qualités du projet entrepreneurial), le comité d'engagement se réunit chaque mois pour délivrer le statut, jusqu'au inclus.

Depuis 2018, plus de 23 étudiants ont bénéficié du Statut National Étudiant-Entrepreneur.

[En savoir plus](#)